



Votre arrivée

Pensez à effectuer les démarches suivantes pour faciliter votre arrivée dans le logement :

Communiquez sans retard votre nouvelle adresse à tous les organismes, administrations et sociétés avec lesquels vous êtes régulièrement en relation :

- ▶ le fournisseur d'énergie (gaz, électricité),
- ▶ le téléphone,
- ▶ le fournisseur d'eau,
- ▶ le courrier,
- ▶ la caisse d'assurance maladie,
- ▶ la caisse d'allocations familiales,
- ▶ les établissements scolaires ou crèches de vos enfants,
- ▶ votre banque,
- ▶ votre compagnie d'assurance,
- ▶ votre employeur,
- ▶ le service des impôts,

Effectuez auprès de la Mairie ou de la Préfecture les démarches nécessaires pour

- ▶ la mise à jour des documents d'identité,
- ▶ la modification éventuelle de votre carte grise

Contacts utiles

Contrat de location

Dépôt de garantie

État des lieux et remise des clefs

Règlement intérieur

Assurance

SIÈGE DE L'OPH05

23 Boulevard Georges Pompidou
CS 86004
05003 GAP Cedex
04.92.40.27.27

ANTENNE DE BRIANÇON

Résidence "Les Cros" Bat. E
11, Avenue René Froger
05100 BRIANÇON
04.92.20.60.30

